
PROCURATION SOUS SEING PRIVE

PROCURATION GENERALE

Je soussignée Marie-Christine BARANGER, Directrice des services comptables,
Agent comptable de la Société du Grand Paris, agissant en cette qualité ;

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7
novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique

Déclare constituer pour mandataire général à titre permanent :

Mme Christelle PARDIEU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques,
détaché en qualité d'adjoint de l'agent comptable de la Société du Grand Paris.

M Sylvain PASQUIER, Inspecteur principal des finances publiques, détaché en
qualité d'adjoint de l'agent comptable de la Société du Grand Paris

M Guillaume DECONNE, en qualité de responsable du pôle Service facturier de
la Société du Grand Paris.

Pouvoir leur est donné de :

- Gérer et administrer, pour moi et en mon nom la Direction des services
comptables de la Société du Grand Paris ;
- Opérer les recettes et les dépenses relatives à tous services, sans
exception ;
- Recevoir et payer toutes les sommes qui sont, ou pourraient être
légitimement dues à quelque titre que ce soit, aux débiteurs et créanciers
de la Direction des services comptables de la Société du Grand Paris ;
- Acquitter tous mandats et exiger la remise des titres, quittances et pièces
justificatives prescrites par les règlements ;
- Donner et recevoir quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
signer récépissés quittances et décharges, fournir tous états de situation et
toutes pièces demandées par l'Administration ;
- Opérer auprès de la Direction régionale des Finances Publiques, d'île de
France toutes opérations financières autorisées sur les comptes ouverts au
nom de l'agence comptable / Direction des services comptables de la
Société du Grand Paris auprès de cet établissement, de retirer ou verser
des fonds, de recevoir récépissé ou quittance ;

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

2 Mail de la Petite Espagne CS 10011

93212 La Plaine Saint Denis Cedex

Tél : 01 525 046 017 00014

- Me représenter auprès de la Poste pour toutes opérations ;
- Signer tout courrier engageant la Direction des services comptables de la Société du Grand Paris.

En conséquence je donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Direction des services comptables de la Société du Grand Paris, entendant ainsi transmettre à Mme Christelle PARDIEU, M Guillaume DECONNE et M Sylvain PASQUIER, tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer et administrer tous les services qui leur sont confiés.

En sus, Christelle PARDIEU et Sylvain PASQUIER ont pouvoir pour exercer toutes poursuites pour moi et en mon nom.

Par ailleurs, pouvoir est donné à :

- Kadija ROUATI-POUGBILA pour :
 - Signer tout courriers de rejet/suspension
 - Etablir et signer les bordereaux de chèques
 - Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
 - Effectuer les virements bancaires et signer les bordereaux de remise à destination de la DRFIP Paris.
- Vincent GARAUDET pour :
 - Signer tout courriers de rejet/suspension
 - Etablir et signer les bordereaux de chèques
 - Signer les courriers recommandés en retour et en envoi
 - Générer les fichiers de prélèvements et signer les bordereaux
 - Effectuer les virements manuels et signer les bordereaux pour les paiements liés aux recettes (rejets de virements, remboursement dépôts de garantie, excédents de versements, versements reçus à tort)

Saint Denis, le 1^{er} juillet 2023



Marie-Christine BARANGER